

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

Siège social : AIRE – 68 bis rue Albert Sarraut – 78000 Versailles

Site : www.revenudexistence.org

Lettre de liaison n° 88

Printemps 2016

Sommaire

- ❑ **Quel écho chez les futurs hauts fonctionnaires de l'ENA ?** 2
David Djaïz
- ❑ **Un vrai revenu universel passe par une réforme fiscale** 3
Tribune de Marc de Basquiat, Jean-Marc Daniel, Gaspard Koenig, Lionel Stoléru, Alain Trannoy
- ❑ **Le revenu universel est-il libéral ?** 4
Courrier adressé au Figaro par Lionel Stoléru
- ❑ **Point de vue : Delphine Batho** 5
Compte rendu de la rencontre mensuelle du 11 mai 2016
- ❑ **Non, le Revenu d'Existence n'est pas une utopie !** 6
Réponse de Marc de Basquiat, président de l'AIRE, au rapport de la fondation Jean Jaurès
- ❑ **Contribution de l'AIRE aux travaux de France Stratégie 2017 - 2027.** 10
Vers des prestations sociales universelles, par Marc de Basquiat
- ❑ **Que retenir de la votation suisse du 5 juin 2016 ?** 11
Un commentaire à chaud de Bernard Kundig
- ❑ **Genèse et perspectives actuelles du revenu de base** 12
Rencontre de l'AIRE avec Lionel Stoléru, le 8 juin
- ❑ **Un consensus est-il possible sur le revenu de base ?** 14
Compte rendu de la rencontre avec Nicole Bricq au Sénat, par Marie Meyruey
- ❑ **Le long chemin du revenu d'existence** 15
Contribution au site de l'Observatoire socio-politique du Var, par Marc de Basquiat
- ❑ **Comment financer le revenu d'existence ?** 17
Calcul de l'assiette des revenus imposables, par Léon Régent

Directeur de la publication : Eric Boespflug

Pensez à renouveler votre abonnement : 30 €/an (4 numéros) par chèque à l'ordre de A.I.R.E.

L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Courriel : contact@revenudexistence.org – Site : www.revenudexistence.org

Quel écho le revenu de base rencontre-t-il chez les futurs hauts fonctionnaires de l'ENA?

David Djaïz est administrateur de l'AIRE et actuellement élève de l'ENA. Il relate ici l'écho très favorable qu'ont rencontré Marc de Basquiat, président de l'AIRE, et Baptiste Mylondo, philosophe et professeur à l'Institut d'études politiques de Lyon, lors de la conférence qu'ils ont donnée dans les locaux de l'ENA, le 5 avril dernier.

Le 5 avril dernier, la promotion George Orwell de l'ENA a eu le plaisir d'accueillir dans ses locaux strasbourgeois une conférence sur le revenu d'existence.

Etaient invités Marc de Basquiat, président de l'AIRE, ainsi que Baptiste Mylondo, philosophe et professeur à l'Institut d'études politiques de Lyon. Marc de Basquiat et Baptiste Mylondo ont d'abord évoqué les justifications philosophiques qui président à l'instauration d'un revenu d'existence : un surcroît de liberté, d'égalité et de justice sociale. Puis Marc de Basquiat a procédé à la présentation du dispositif LIBER, imaginé avec Gaspard Koenig en 2014.

Les futurs haut-fonctionnaires, intéressés, ont posé de nombreuses questions, portant notamment sur l'articulation du revenu d'existence avec les prestations traditionnelles de protection sociale, sur les mutations du travail et du salariat ou encore les mécanismes de financement les plus appropriés pour parvenir à instaurer un revenu d'existence. La question de la réforme fiscale a été longuement évoquée.

Si la conception du revenu d'existence défendue par les deux intervenants différait, notamment s'agissant du financement, la confrontation féconde des points de vue a permis à chacun de se faire une idée plus précise sur le sujet. Il est absolument décisif que les futurs hauts fonctionnaires de l'État, notamment ceux qui seront amenés à travailler sur les questions sociales, au Conseil d'Etat ou plus directement dans les administrations des ministères économiques et sociaux (Direction de la sécurité sociale, Direction générale de l'offre de soins mais aussi Direction du budget), ainsi que dans les cabinets ministériels, soient familiers avec l'idée de l'instauration d'un revenu d'existence, compte tenu de la montée en puissance du sujet dans le débat public.

La conférence organisée à l'ENA a été suivie d'un dîner convivial dans un Weinstub typiquement alsacien autour des deux intervenants auxquels ont participé une quinzaine de convives désireux d'approfondir la réflexion sur le sujet. La rencontre a suscité beaucoup d'intérêt puisque certains élèves ont décidé de se pencher plus avant sur la question dans le cadre d'activités associatives ou personnelles.

Un vrai revenu universel passe par une réforme fiscale

Marc de Basquiat, Jean-Marc Daniel, Gaspard Koenig, Lionel Stoléru et Alain Trannoy rappellent, dans cette tribune parue dans le journal les Echos le 20 avril 2016, la nécessité de combiner l'instauration du revenu de base avec une réforme fiscale de grande ampleur.

Pourra-t-on débattre un jour sereinement du problème de la pauvreté sans tomber dans les postures politiques stériles, entre redistribution miracle et dénonciation de l'assistanat ?

Rappelons brièvement le chemin parcouru. Il a fallu attendre 1974 pour que Valéry Giscard d'Estaing crée le minimum-vieillesse, et 1988 pour que l'un des signataires de cette tribune ait l'opportunité de créer le RMI avec M. Rocard. Puis, Martin Hirsch y a ajouté une dimension dynamique avec le RSA ; dernier avatar, le RSA et la Prime pour l'emploi ont fusionné dans la Prime d'activité.

C'est bien. Mais le travail n'est pas fini. Le scandale aujourd'hui réside moins dans les montants proposés (rappelons que la dépense sociale en France est une des plus généreuses du monde) que dans l'in vraisemblable usine à gaz bureaucratique qui génère des abus d'un côté, exclut les plus faibles de l'autre, et infantilise tout le monde.

Se nourrir, se loger, se soigner forment trois besoins fondamentaux auxquels la communauté nationale se doit d'apporter des solutions. Le rapport ne traite que le premier sujet où, il est vrai, notre appareillage complexe de 10 minima sociaux est défaillant. Les scénarios 1 et 2 proposés par le rapport Sirugue sont des mesures de bon sens, techniques, qui simplifieraient le système et méritent d'être mises en œuvre immédiatement.

Le scénario 3 est d'une toute autre dimension. Il imagine une « Couverture socle commune » pouvant être complétée selon les cas de compléments de soutien (personnes âgées ou handicapées) ou d'insertion (dans une logique équilibrant droits et devoirs).

Saluons un certain nombre d'avancées. Le montant en est individualisé, un couple bénéficiant d'un montant double de celui d'une personne seule, ce qui évite l'intrusion de l'administration

dans les choix de vie de chacun. La présence d'enfants n'intervient plus dans le calcul de la prestation, les allocations familiales conditionnelles devant être ajustées en conséquence. L'incompréhensible forfait logement du RSA est supprimé, les aides au logement étant alors allouées en fonction des besoins du ménage. L'accès est accordé dès 18 ou 21 ans, mesure de justice et d'égalité pour tous les citoyens majeurs.

Mais le problème de cette « couverture sociale commune » est que le montant des prestations diminue d'un euro à chaque euro gagné, n'incitant pas à la reprise d'activité. C'est cette question de l'incitation qui avait motivé le remplacement du RMI par le RSA en 2008. La cohabitation de la « Couverture socle commune » avec la « Prime d'activité » n'est pas abordée dans le rapport alors qu'elle constitue une réelle difficulté.

En réalité, il faudrait compléter les avancées conséquentes du scénario 3 en y adjoignant une réforme fiscale. La « Couverture socle commune » prendrait la forme d'un « crédit d'impôt individuel universel ». L'impôt sur le revenu des personnes physiques deviendrait un « impôt négatif », à la fois socle de droits inconditionnel, et dispositif dégressif à mesure des revenus. C'est à un tel projet que la Finlande réfléchit aujourd'hui. Le rapport Sirugue se refuse hélas de l'envisager, même à titre expérimental, mais il ouvre la voie.

Réfléchissons donc au lien nécessaire entre la rationalisation bienvenue des minima sociaux proposée par le rapport Sirugue et celle de notre impôt sur le revenu, également inéquitable, démotivant et inefficace, pour parvenir enfin à un système de protection et de redistribution qui ne serait plus « social », mais « fiscal », et qui, accessoirement, enlèverait tout sens au débat sur « l'assistanat ». La couverture socle prendrait alors tout son sens, celui d'un véritable revenu universel

Le revenu universel est-il libéral ?

Dans cette lettre adressée au Figaro, Lionel Stoléru, membre du Conseil Scientifique de l'AIRE, haut fonctionnaire et économiste, ancien ministre, appelle les candidats à l'élection présidentielle à se prononcer sur le revenu de base, en transcendant les clivages idéologiques, dans l'objectif d'introduire un débat sincère et dépassionné avec les Français.

On reste confondu devant l'ignorance de M. Kalogeropoulos dans son attaque, dans Le Figaro du 6 mai, contre le revenu universel : comment peut-on écrire autant de contre-vérités ? Citons-en deux parmi tant d'autres :

Premier exemple : le revenu universel permettrait à n'importe qui de passer ses journées à « surfer à Malibu ». L'auteur ignore-t-il que le RMI, que j'ai créé, comme le RSA qui lui a succédé, donnent déjà la même somme à ceux qui n'ont rien ? On rencontre pourtant peu de Rmistes à Malibu. Le revenu universel ne modifie qu'assez peu les ressources accordées dans le système actuel pour ceux qui n'ont pas de revenus. Sans doute l'auteur regrette-t-il que l'on donne de quoi manger aux « fainéants »... C'est là un réflexe du XIX^{ème} siècle qu'on croyait disparu depuis Malthus. Croit-on vraiment que laisser les pauvres dans le dénuement permettra de développer leur esprit d'entreprise ?

Deuxième exemple : l'auteur évoque un montant de « 2300 euros par mois comme revenu minimal sans condition ». Jamais aucune étude sérieuse du sujet n'a proposé pour la France un chiffre aussi pharamineux et absurde, et certainement pas le document LIBER auquel il se réfère : nous n'avons pas dû lire le même texte ! Le LIBER proposé par le think-tank Generation Libre est une proposition très précisément cadrée sur le plan macroéconomique qui simplifie le système actuel à partir d'une hypothèse de base : ne pas augmenter la dépense publique.

Il s'agit donc d'abord, comme le propose le rapport Sirugue, de remplacer les 10 minima sociaux actuels par une seule allocation. On pourrait y proposer également une réforme de l'allocation logement, mais, bien entendu, il n'est pas question de toucher au système de santé et de retraite.

Il s'agit ensuite de sortir cette allocation unique du système social actuel inextricable, avec toutes les Caisses et les Collectivités locales pour l'intégrer au système fiscal : ceux qui n'ont rien touchent un crédit d'impôt et ceux qui ont beaucoup paient un impôt. C'est simple et progressif. C'est parfaitement libéral puisque ce concept d'impôt négatif a été proposé par Milton Friedman, dont il faut

d'ailleurs saluer la réédition de « Capitalisme et Liberté » chez Champs Flammarion.

Il s'agit aussi, comme l'avait suggéré Jeremy Rifkin dans « La fin du travail », et comme le demande le rapport du Conseil National du Numérique, présidé par Benoit Thieulin, d'acter le fait que, dans la nouvelle économie, le salariat ne sera plus le modèle unique de distribution de revenus.

Reste la question du mot « universel » : imaginons que l'on donne 500 euros par mois à chaque citoyen, sans aucune condition. Se pose alors l'intéressant problème dit « du chèque à Mme Bettencourt », millionnaire à qui on va verser 500 euros : quelle horreur ! On a beau savoir qu'elle paie quelques millions d'impôts sur le revenu, l'idée qu'elle reçoive 500 euros réveille tout citoyen et est donc politiquement incorrecte. On notera tout d'abord qu'elle ne recevra aucun chèque et verra son impôt de quelques millions baisser seulement de quelques euros, mais, surtout, on notera qu'il suffit de modifier le barème en ajoutant 500 euros d'impôt dans les tranches supérieures pour régler ce prétendu problème.

Une telle réforme prendra du temps : j'ai mis 14 ans pour passer de la proposition d'un revenu minimum au vote du RMI, à l'unanimité, rappelons-le. Il faudra donc de nombreuses années pour approfondir ce projet. Mais y aura-t-il un candidat qui osera dire « Si je suis élu en 2017, je mettrai à l'étude et à l'expérimentation le Revenu Universel » ? La lutte contre la pauvreté n'est ni de droite ni de gauche : elle est humaniste.

M. Kalogeropoulos, qui sait comment il convient de faire le bonheur des citoyens malgré eux, en leur enlevant leur libre arbitre, sait-il qu'un pays comme la Finlande prépare l'expérimentation du revenu universel, et qu'un pays aussi farfelu que la Suisse organise le mois prochain un referendum sur ce sujet ? Il serait intéressant de savoir si Yvon Gattaz, Fondateur du Mouvement ETHIC, dont les prises de positions humanistes ont fait progresser notre société, est prêt à cosigner l'article de son Vice-Président !

Alors, plutôt que de se demander si le Revenu Universel est bon pour le libéralisme, mieux vaudrait se demander s'il est bon pour la France ! La réponse est « Oui ».

Réunion AIRE, avec Delphine Batho, le 11 mai 2016

Invitée à la Rencontre mensuelle de l'AIRE du 11 mai 2016, Delphine BATHO est députée PS des Deux-Sèvres, ancienne Ministre de l'écologie et auteure d'un amendement sur le revenu de base dans le cadre de la loi sur la République Numérique. Elle fait partie des personnalités qui soutiennent l'AIRE dans sa démarche de vulgarisation et de promotion de son expertise sur le revenu de base. Nous retraçons ici les grands points de sa présentation.

Pourquoi un revenu de base ?

Delphine Batho a tout d'abord rappelé l'importance de considérer le Revenu de Base comme le moteur d'une réforme systémique fondamentale, aux attendus multiples. Ces attendus ne doivent pas être réduits aux propositions du rapport Sirugue, même si ceux-ci offrent, au demeurant, une porte d'entrée intéressante.

Pour Delphine Batho, le Revenu de Base (RdB) ne doit donc pas être assimilé à une réforme des minimas sociaux. Sa mise en œuvre ne doit pas être l'occasion de défaire notre système de protection sociale en se substituant à l'assurance chômage et maladie. Il s'agit, au contraire de refonder le contrat social du CNR¹ sur les mêmes valeurs qui ont prévalu à sa création, après la seconde guerre mondiale, en l'adaptant au système économique actuel (fin des Trente glorieuses, du plein emploi).

Le RdB doit contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance à la Nation. Il s'agit de dépasser les clivages politiques superficiels, même si les modalités de mises en œuvre peuvent différer.

La complexité du système d'aide actuel se traduit souvent par un non-recours des intéressés et in fine des économies budgétaires. Plus un système est complexe, plus il est « économe » budgétairement (exemple : les règles pour l'aide aux travaux d'économie d'énergie, qui changent chaque année).

Il est donc important de rappeler l'importance du principe d'universalité : tout comme l'allocation familiale universelle, le RdB doit être une sécurité, un socle permettant la jointure entre deux situations, sans conditions de ressources. En ce sens, la porte d'entrée que constitue le rapport Sirugue ne présente qu'une vision limitée d'un RdB.

Le Revenu de Base ne doit pas se substituer au travail. Il doit en revanche soutenir la reconnaissance de ceux qui ont une activité non rémunérée mais socialement très bénéfique (ex : bénévolat, entretien des liens de voisinage, développement des réseaux d'échanges, etc.).

Nos concitoyens sont demandeurs d'idées nouvelles. Le RdB fera partie des enjeux majeurs des prochaines élections présidentielles. Mme Delphine Batho estime qu'il est tout à fait possible de mettre en place le RdB en un quinquennat. La réforme fiscale de grande ampleur qui sera nécessaire devra être menée dans les 100 premiers jours qui suivront l'élection présidentielle (exemple du bouclier fiscal de Nicolas Sarkozy) pour aller au bout de la réforme de la CSG, afin de financer la protection sociale par l'impôt (hors retraite et chômage).

De manière générale, Mme Delphine Batho partage la vision de l'AIRE sur de nombreux points. S'agissant du financement, elle est attachée à la progressivité de l'impôt.

Comment avancer ?

Principales recommandations :

1. Mettre en place un « Comité National du RdB ». Selon Mme Delphine Batho, la mise en place d'un groupe de travail parlementaire ne serait pas le meilleur cadre pour faire avancer le débat public. Il lui apparaît plus pertinent de mettre en place un dispositif similaire à celui utilisé pour la « taxe Carbone », en mobilisant la société civile comme cela a été fait pour le « Grenelle de l'environnement ». Il faut former une coalition d'experts, de représentants de la société civile et de politiques, en appelant les citoyens à signer sur Internet.

¹ Conseil National de la Résistance

2. Eviter d'aborder le débat par un aspect technique. Une bonne idée peut être gâchée pour des raisons techniques, relativement secondaires.
3. Mme Delphine Batho préconise de travailler avec des acteurs de la société civile comme Monsieur François Chérèque de l'IGAS (auteur du rapport sur la pauvreté des

familles monoparentales) et d'un petit nombre d'acteurs politiques solides, favorables au RdB, qui accepteraient d'y consacrer du temps. Mme Delphine Batho est d'accord pour participer à un travail collectif (indépendamment de son soutien à un candidat).

Non, le Revenu d'Existence n'est pas une utopie ! Réponse au rapport de la fondation Jean Jaurès

Dans une note parue en mai 2016, la fondation Jean Jaurès dresse les perspectives – et les limites – d'un revenu de base fixé à 750€ mensuel pour les adultes actifs, 1125€ pour les retraités, et 375€ entre 15 et 18 ans. Marc de Basquiat, Président de l'AIRE, explique pourquoi ces montants sont irréalistes et la proposition détruit la protection sociale, sans avoir perçu la nécessité d'une réforme fiscale de grande ampleur, pré-requis fondamental de l'instauration du Revenu de Base en France.

Résumé

Le scénario proposé par la fondation Jean Jaurès passe à côté de l'opportunité de proposer un schéma plus modeste, articulé avec une réforme fiscale, dont les effets bénéfiques seraient décisifs pour restaurer une protection sociale universelle, équitable, efficace et soutenable budgétairement.

A l'inverse de leur proposition (qui consisterait à remplacer la plupart des prestations actuelles des branches famille, vieillesse, maladie et AT-MP, les minima sociaux, aides au logement, bourses, exonérations de charges et autres assurance chômage), il serait souhaitable de mettre en place un revenu de base en parallèle d'une révision très complète de notre système fiscal.

Un parti pris surprenant : détruire toute la protection sociale pour ne pas modifier l'impôt sur le revenu !

L'idée de remplacer une partie de la protection sociale actuelle par une forme de revenu universel est à la mode. Depuis le début de l'année 2016, il ne se passe pas une journée sans publication d'un article dans la presse ou présentation d'une étude

plus développée, fruit de travaux tentant une synthèse sur un thème curieusement compliqué. En effet, si la substance de l'idée – verser la même somme à tous en lieu et place d'une diversité de dispositifs redistributifs – semble simple, voire simpliste, sa mise en œuvre concrète soulève de nombreuses questions auxquelles il est impossible de répondre en quelques arguments définitifs.

La difficulté principale réside dans le fait que si un consensus robuste existe quant à certaines caractéristiques du « revenu de base », sa modalité de financement n'en fait pas partie. Du coup, certains imaginent une création monétaire massive (extrapolant une autre idée également à la mode, « *helicopter money* »), une refonte de la fiscalité sur les revenus, une suppression des mécanismes actuels de protection sociale, voire des solutions plus ésotériques.

La note « *Le revenu de base, de l'utopie à la réalité ?* » préparée par le groupe de travail Revenu universel de la Fondation Jean Jaurès a visiblement été conçue avec une contrainte forte, dont la légitimité est discutable : **ne pas modifier la fiscalité actuelle sur les revenus**. Nulle part n'y est mentionné que l'impôt sur le revenu (IR) constitue le principal outil redistributif du

complexe socio-fiscal français. En prélevant de façon différenciée entre les foyers fiscaux, suivant un ensemble de règles plus ou moins compréhensibles et équitables, l'IR ponctionne quelques 40% des revenus des plus riches et rien pour plus de la moitié de la population.

Par cette absence d'intégration de l'IR dans la réflexion, les trois scénarios envisagés sont construits « *en réorientant l'essentiel des prestations sociales* ».

Ce parti-pris surprenant de conservatisme relativement à l'IRPP diminue drastiquement l'intérêt de la note, qui en est réduite à **faire l'inventaire de milliards économisés en détruisant méthodiquement toutes les prestations sociales**, toutes les branches de la protection sociale : famille, vieillesse, maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, à l'exception de l'aide accordée aux personnes souffrant d'affections de longue durée (ALD) et des retraites complémentaires.

L'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence (AIRE), tout comme le Mouvement Français pour un Revenu de Base (MFRB), s'insurge contre une telle approche qui ne correspond en rien à leurs projets.

Un pré-requis fondamental : distinguer trois logiques indépendantes dans les transferts monétaires

La première erreur de la note est celle de ne pas faire de différence entre les cotisations sociales « contributives » – chacun met de côté des ressources financières qui pourront lui être restituées plus tard sous forme de revenus de remplacement, en fonction des montants capitalisés, dans une logique assurantielle – et « non contributives » – les prélèvements acquittés pour alimenter un budget général, n'ouvrant aucun droit personnel en contrepartie. Les cotisations à l'assurance chômage ou aux systèmes de retraite sont par essence du premier type, la CSG ou l'IR du deuxième. Les cotisations à la branche maladie sont également dans la deuxième catégorie, chacun étant soigné en fonction de ses besoins et non de ses cotisations (en d'autres termes, que vous ayez cotisé beaucoup, peu ou pas du tout, vous serez

soigné de la même manière lorsque vous arrivez à l'hôpital).

La deuxième erreur est de mélanger les prestations universelles – ouvertes à tous sans condition – et celles relevant d'une logique de solidarité – activées en fonction de critères d'éligibilité spécifiques. L'accès à l'éducation, aux services de police ou à la justice sont des droits universels, ainsi que l'accès au système de santé, ce que la loi a consacré en octobre 2015 par la « Prestation Universelle Maladie » (PUM). A l'inverse les aides réservées aux handicapés, personnes dépendantes ou mal logées, sont attribuées après analyse de dossiers administratifs justifiant le besoin de solidarité nationale.

Au global **les trois logiques à distinguer impérativement** dans l'analyse des mécanismes de transferts² sont :

- A. Les prestations **universelles**, financées par l'impôt
- B. Les prestations **d'assurance** sociale, fonctions des cotisations préalables
- C. Les prestations de **solidarité** ciblées, selon des besoins spécifiques, également financées par l'impôt

La confusion malheureusement fréquente entre ces trois catégories **est source de nombreuses incohérences**. Par exemple, on parle « d'assurance maladie » alors qu'il s'agit de fait d'une prestation universelle. Pour preuve, les retraités n'acquittent pas de cotisation sociale maladie (hormis un bout de la CSG, souvent à taux réduit) alors qu'ils sont les plus grands consommateurs de prestations de santé. Il serait légitime de basculer l'intégralité du financement du système de santé général vers l'impôt, acquitté par chacun en fonction de ses moyens, plutôt que d'en réserver le financement aux seuls actifs.

De même, l'existence d'une Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) est une anomalie, réservée à une catégorie particulière de chômeurs, en fonction du fait qu'ils ont cotisé préalablement à l'assurance chômage, selon des critères d'accès spécifiques, mais avec un montant forfaitaire. On y mélange partiellement les logiques B et C, ce qui pose des difficultés insolubles quant à la viabilité et au positionnement de cette prestation vis-à-vis des autres dispositifs.

² A ce titre, voir le tableau 4 - Vue d'ensemble simplifiée des prélèvements associés aux grandes fonctions en 1998, en page 56 de BOURGUIGNON F. & BUREAU D. (1999),

L'Architecture des prélèvements en France : état des lieux et voies de réforme, Les Rapports du Conseil d'analyse économique, n° 17, La Documentation française.

La proposition d'un revenu d'existence (quel que soit sa dénomination : revenu de base, allocation universelle, etc.) entre à l'évidence dans la catégorie A.

Il n'est pas acceptable de vouloir y fondre, comme le fait le rapport de la Fondation Jean Jaurès, des dispositifs relevant des deux autres catégories.

Son annexe A1 « schéma de financement retenu » montre en effet comment « un revenu de base de 750€ par mois et par personne peut être financé par le recyclage de 604 Md€ de dépenses actuelles de protection sociale, 18 Md€ de recettes fiscales supplémentaires et 10 Md€ d'économies de gestion ».

On y recycle allègrement les budgets des branches famille (59 Md€), vieillesse (219 Md€), maladie (193 Md€), AT-MP (13 Md€) ainsi que l'assurance chômage (38 Md€), les minima sociaux (29 Md€), les aides au logement (17,5 Md€), la prime d'activité (4 Md€) et les exonérations de cotisations sociales patronales (31 Md€).

Très concrètement, ceci signifie qu'une personne seule d'âge actif sans revenu recevrait 750 € par mois, mais pas d'aide au logement, aucune prestation chômage en cas de perte d'emploi, et devrait assumer ses dépenses de santé... Aujourd'hui, une personne perdant son emploi reçoit une allocation chômage pendant 2 ans, puis l'ASS dans certains cas, puis un RSA de 461 € par mois, auquel s'ajoute une aide au logement qui peut atteindre de l'ordre de 300 € par mois. Et en cas de maladie, accident ou maternité, ses dépenses sont prises en charge par la collectivité.

Le rapport de la Fondation Jean Jaurès est donc bien **une déconstruction de la protection sociale**, qui fragilise et appauvrit les plus modestes de la société. Ce programme constitue **une régression sociale majeure** qui nous semble peu cohérente avec le positionnement de la Fondation Jean Jaurès.

Pouvons-nous tout de même tirer des apports positifs de la lecture de cette note ?

Distinguer utopie et réalisme

Malgré la préconisation finale et les erreurs qui parsèment la note, nous avons repéré **quelques analyses intéressantes**, que nous tenons à souligner.

En page 5, on lit : « Penser le revenu de base, c'est donc tout à la fois penser les besoins qu'il entend couvrir, mais aussi les ressources pour le financer ».

Page 9, en réponse à la question n°1, on lit une analyse intéressante sur l'existence d'un « salaire de réserve » par rapport auquel il est pertinent de comparer le niveau du revenu de base, remarquant que « *plus un individu se trouve depuis longtemps au chômage, plus son salaire de réserve diminue* ». Ceci permet de conclure que « *les effets désincitatifs du revenu de base seraient (...) limités dans le scénario à revenu de base de 500 €* ».

A la même page, le rapport oppose avec justesse l'ambivalence de l'effet d'un revenu de base, même modeste, dans le rapport de force de la négociation salariale, émettant l'hypothèse intéressante que « *le revenu de base serait plutôt favorable à l'offre de travail dans les branches connaissant un fort taux de marge et des difficultés à recruter importantes* » alors qu'à contrario « *il serait favorable à la demande de travail* » dans les autres branches, ceci étant « *amplifié pour les branches non exposées à la concurrence internationale* ».

Page 10, on remarque que « l'incidence inflationniste du revenu de base est très vraisemblable », plus précisément « pour un revenu de base au voisinage de 1 000 € ».

Par contre, **aucun argumentaire n'est développé** pour éliminer le scénario à 500 €, une phrase sibylline page 12 suffisant à expédier la question : « *Un niveau de 500 €, par-delà son caractère insuffisant pour couvrir les besoins essentiels, générerait des effets anti-redistributifs dégradant le niveau de vie des plus pauvres* ».

Conclusion : travailler en commun pour définir un projet réaliste, conçu sous la forme d'une réforme fiscale

Ainsi que nous le rappelions dans une tribune publiée le 20 avril dernier dans Les Echos, à la suite de la présentation du rapport de la mission du député Christophe Sirugue sur la nécessaire réforme des minima sociaux, « **un vrai revenu universel passe par une réforme fiscale** ». C'est pourquoi il est indispensable d'analyser l'ensemble du système socio-fiscal français, qui agrège une multitude de dispositifs redistributifs, afin d'identifier ceux qui participent de la « catégorie A » définie plus haut, c'est-à-dire de mécanismes universels liés à l'impôt.

Il est alors plus pertinent d'envisager le revenu de base comme la composante forfaitaire d'un impôt sur le revenu optimisé. D'après nos micro-simulations, il s'agit de remplacer l'IR par un prélèvement d'environ un quart de tous les revenus, au premier euro, auquel on déduit un « crédit d'impôt » individuel de l'ordre de 500 € par adulte et de moitié pour les mineurs. Dans ce schéma, environ un tiers des familles sont contributrices nettes (pour un total cumulé de l'ordre de 110 Md€) alors que les autres sont bénéficiaires.

Compte tenu des diverses simplifications accompagnant cette mise en œuvre, **la pression fiscale totale n'évolue quasiment pas**. La redistribution des deux derniers déciles vers les premiers est limitée à quelques 5% de son revenu disponible. Il n'y a pratiquement pas de perdants

parmi les premiers déciles. **Bien entendu, ce schéma ne modifie en rien le système de santé, les aides au logement, les retraites, l'assurance chômage, les aides au handicap ou à la dépendance.**

Au final, nous regrettons que la Fondation Jean Jaurès se soient lancée dans une étude sur un projet ambitieux sans consulter les experts qui travaillent depuis de nombreuses années sur ces questions difficiles. Le groupe de travail constitué par la Fondation étant censé poursuivre ses travaux, **l'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence, fait acte de candidature** pour y participer et tenter de bâtir ensemble une proposition équilibrée, répondant aux objectifs d'une **politique humaniste audacieuse**.

Vers des prestations sociales universelles Contribution de l'AIRE aux travaux de France Stratégie 2017 - 2027

Début mai 2017, Marc de Basquiat a apporté une contribution substantielle à la réflexion de France Stratégie concernant les « nouvelles formes du travail et de la protection des actifs ». Il soumet pour cela plusieurs recommandations permettant de réformer les trois piliers de notre protection sociale : le système de soins de santé, la politique familiale et le soutien financier à la subsistance, ce dernier objectif relevant de la mise en place progressive d'un Revenu d'Existence, combiné à une rénovation de l'impôt sur le revenu.

La note complète est accessible sur le blog de l'AIRE : <https://blog.revenudexistence.org/france-strat/> Nous faisons apparaître ici la synthèse des propositions soumises par l'AIRE à France Stratégie.

1	Instaurer une « Cotisation Santé Généralisée », au taux d'environ 13%, prélevée sur l'ensemble de tous les revenus des personnes physiques, le plus souvent à la source, qui financerait intégralement le budget de l'ONDAM.
2	Remplacer les huit dispositifs de soutien monétaire aux familles par un forfait par enfant, modulé selon l'âge, indépendant du rang dans la fratrie, de la situation matrimoniale et des ressources des parents, sous la forme d'une Allocation Enfant et d'une Allocation Jeune.
3	Instaurer une « Cotisation d'Investissement Jeunes Générations » au taux de 3%, prélevée sur l'ensemble de tous les revenus des personnes physiques, le plus souvent à la source, qui financerait l'Allocation Enfant et l'Allocation Jeune.
4	Mettre en œuvre le scénario 3 du rapport Sirugue d'avril 2016.
5	Instaurer un plafonnement de l'avantage apporté par le Quotient conjugal à 6.040€ par an, améliorant le produit de l'IRPP de 5 Md€ pour financer l'Allocation Jeune ou la Couverture socle commune entre 18 et 25 ans, ainsi que l'extension de l'Allocation Enfant pour les familles ne comptant qu'un seul enfant.
6	Transformer la réduction Fillon et le CICE en bonification salariale, équilibrant mécaniquement une baisse du niveau du SMIC brut.
7	Réaliser la synthèse des dispositifs rationalisés par les mesures précédentes pour définir un mécanisme fiscal unique et simple, où chaque adulte se verra alloué une somme identique tous les mois, alors qu'il contribuera individuellement à hauteur de ses moyens
8	Organiser un groupe de travail parlementaire associant des représentants de tous les partis et des experts de diverses disciplines, pour bâtir un consensus sur le chemin de réforme à implémenter sur la durée.

Que retenir de la votation suisse du 5 juin 2016 ?

Bernard Kundig est membre du BIEN-CH (instance suisse du Basic Income Earth Network), réseau à l'origine de la votation suisse du 5 juin 2016 relative au revenu de base. Le 8 juin dernier, lors de la rencontre mensuelle de l'AIRE, il nous a fait l'honneur de venir à Paris pour commenter les résultats de cette votation.

Les Suisses ont dit non à la mise en place d'un Revenu de Base (RdB), dont le montant généralement évoqué par ses promoteurs était de 2500 francs suisses, soit plus de 2200 Euros. 24% des électeurs s'est prononcée pour (contre 30% espéré). La participation a été similaire à celle d'autres votations. D'autres sujets plus simples à traiter (politique migratoire et financement des transports) faisaient également partie de la consultation.

Le RdB n'a pas été soutenu par les politiques, à l'exception des écologistes (dont la représentation est plus forte qu'en France) et des socialistes genevois. S'agissant du montant proposé, qui peut paraître élevé vu de France, M. Kundig souligne que :

- Le coût de la vie est deux fois plus élevé en Suisse qu'en France.
- Le salaire médian suisse est 6 000 €.
- Le système de protection sociale est très différent. Le RdB ne remplace pas les mêmes prestations qu'en France. Par exemple, le RdB devrait permettre de couvrir la cotisation à une caisse d'assurance maladie privée, qui est obligatoire en Suisse.

Parmi les explications évoquées par M. Kundig :

- Le montant total du financement a été jugé trop élevé : évaluée à 50 Milliards CHF l'estimation du coût total représente plus du tiers du PIB suisse. Pour mémoire, Yoland Bresson estimait de 14% à 15% du PIB la part du RdB soutenable en France. Cependant, les opposants au RdB se sont probablement prononcés contre le principe même du revenu de base plutôt que contre le montant avancé.
- Aucune méthode de financement n'a été précisément définie pour la votation. En revanche, plusieurs pistes de solutions (à

affiner ultérieurement par les spécialistes) ont été proposées : des solutions « non conventionnelles » telles que la taxation des transactions financières ou la création monétaire, inenvisageables pour le moment en Suisse ; des solutions « conventionnelles » telles que le financement par imposition sur les actifs, partagé entre masse salariale et bénéfiques des entreprises. Cette solution est peu populaire et complexe à mettre en place (la TVA relève des autorités fédérales alors que l'impôt sur le revenu est prélevé au niveau cantonal et fédéral).

- L'obstacle culturel : le risque de non-incitation au travail, crainte que « ceux qui travaillent vont financer ceux qui ne travaillent pas », avec remise en cause de la valeur travail et du droit à l'emploi.

Malgré une petite déception et la difficulté d'établir un bilan à chaud, l'équipe BIEN Suisse est satisfaite de la très bonne opération de communication réalisée par cette votation. C'est la première fois que le RdB a fait l'objet d'un débat approfondi sur une grande chaîne de télévision. Mais on doit déplorer de ne pas avoir suscité une véritable impulsion au niveau étatique. M. Kundig propose des enseignements pour la poursuite de nos efforts, en insistant sur les éléments d'argumentation suivants :

- Proposer le RdB comme contrepartie aux dérégulations envisagées pour sortir de la crise économique, au lieu de s'opposer à ces dérégulations.
- Insister sur la liberté (choix de l'emploi, pouvoir de négociation) apportée par le RdB.
- Le montant proposé devrait être suffisant pour subsister en dehors du marché de l'emploi. Un montant faible ne permettrait pas d'accepter les mesures de dérégulation nécessaires pour revitaliser l'économie.

Genèse et perspectives actuelles du revenu de base

Au cours de la rencontre mensuelle AIRE du 8 juin, Lionel Stoléru a présenté la genèse du Revenu de Base et les perspectives qu'il offre actuellement, en France.

M. Stoléru introduit son intervention avec la statistique suivante : 1% de la population mondiale détient 47% de la richesse mondiale, ce qui illustre l'extrême richesse et l'extrême pauvreté cohabitant dans le paysage social et économique actuel.

La pauvreté vue sous l'angle des traditions religieuses

Depuis toujours, la pauvreté fait partie des préoccupations des grandes traditions morales religieuses des pays occidentaux. Elles la considèrent de façons très diverses, allant de la justification à l'interdiction en passant par la solidarité.

La pauvreté sous l'angle sociologique et politique

Historiquement, l'aide de l'Etat était liée aux besoins fondamentaux, tel que le logement, et attribuée en nature. Reprenant le dicton bien connu : « *Donne un poisson à un pauvre, il mangera un jour. Apprends lui à pêcher, il mangera tous les jours* », M. Stoléru le complète par « *oui, mais il ne mangera que du poisson* » pour illustrer les limites de l'approche « des aides en nature » au contraire d'une aide monétaire. Les aides monétaires sont en effet préférables car plus propices à l'émancipation des individus.

Aux Etats-Unis, le débat sur le revenu de base (RdB), initié par Milton Friedman dans les années 60, est remonté jusqu'au Sénat et s'est arrêté net après la découverte d'un cas de figure spécifique où une personne qui ne travaillerait pas gagnerait plus qu'une personne active. Cependant, l'expérimentation menée dans le New-Jersey n'a pas révélé de différence entre le groupe des personnes bénéficiaires d'un RdB et celui qui n'en percevait pas, en termes de participation au marché du travail. Ceux qui bénéficiaient du RdB ne travaillaient pas moins que les autres.

Aujourd'hui en France, la pauvreté est toujours bien présente. Un million de repas sont servis par *Les Resto du Cœur*. Cette situation est inadmissible

dans un pays comme la France : « *le pauvre est un animal dont la fonction principale est de trouver à manger* ». Leur donner de l'argent leur permettrait de retrouver un minimum de libre arbitre.

Historique rapide du revenu minimum en France

1970 – Minimum Vieillesse

Devant le risque important de rejet par l'opinion politique majoritaire de l'époque du projet de revenu minimum d'insertion (pouvant être perçu comme une incitation à la paresse) proposé par M. Stoléru, le président Valéry Giscard d'Estaing opta pour un minimum vieillesse accordé aux personnes âgées démunies, qu'on pourrait difficilement accuser de fainéantise, la mesure étant donc plus aisée à accepter par l'opinion publique.

1988 – RMI

Lors de sa campagne présidentielle de 1988, le candidat François Mitterrand évoqua le revenu minimum dans son programme. Après son élection, le premier ministre Michel Rocard proposa à M. Stoléru de faire partie du gouvernement pour mettre en œuvre ce revenu minimum. Alors que cette idée avait été longtemps jugée utopique, le projet fut adopté en 3 semaines à l'unanimité (fait rarissime) par l'Assemblée Nationale. En dépit de son appellation, le RMI n'était pas et ne pouvait pas être un revenu d'Insertion. Il était – et c'est toujours le cas – impossible de fournir un emploi à tout le monde. Mais un tabou était tombé : il était désormais concevable d'aider les pauvres non pas en nature mais en leur donnant directement de l'argent.

2009 – RSA

Le projet initial décidé en 1988 par M. Rocard visait la simplicité. Tout bénéficiaire du RMI obtenait par son activité un revenu supplémentaire voyait son RMI diminuer d'autant : « Si on gagne 100 par son activité, on perd 100 sur le RMI ». De ce fait, la question de l'incitation au travail subsistait. D'où l'idée

d'améliorer le dispositif avec le RSA mis en place par Martin Hirsch, en rendant progressive la baisse du revenu d'insertion, renommé RSA Socle. Un bénéficiaire qui obtenait par son travail un revenu supplémentaire de 100 ne « perdait » plus que 38 – et ne percevait plus rien après 1300€.

M. Stoléru considère cette mesure beaucoup trop généreuse, coûteuse et peu claire. Le RMI coûtait 5 à 6 milliards d'euros contre 15 milliards pour le RSA. 1,5 Millions de personnes perçoivent le RSA. Une version plus simple serait préférable : « si on gagne 100 on perd 50 ». Le dispositif disparaîtrait dès 1000€, en dessous du SMIC. Le seuil actuel de 1300€ provoque un télescopage avec le SMIC. Ceci pose de nombreux problèmes, en particulier une confusion avec le RSA d'activité (désormais appelée Prime d'activité), sorte de complément de revenu pour les travailleurs pauvres.

2017 – ?

La Prime d'activité ne fonctionne pas bien. Le député socialiste Christophe Sirugue a effleuré le sujet au travers de la simplification du système d'aides, par le regroupement de plusieurs minima sociaux en une allocation unique, peu réaliste actuellement. Parallèlement, le Conseil National du Numérique a souligné dans son rapport le bouleversement du marché du travail par le numérique et noté que dans ce nouveau cadre, il apparaissait intéressant d'expérimenter le RdB. Le salariat n'est plus le seul moyen de disposer d'un revenu. Chercher du travail à l'heure du numérique ne correspond plus à chercher un employeur (via Pôle Emploi), mais plutôt un client.

La question des aides en cash continue de poser problème, alors même que l'Etat distribue déjà énormément d'argent. On retrouve toujours les

deux principaux obstacles sociologiques : « *encourager les fainéants* » et « *faire des cadeaux aux riches* ».

- « Encourager les fainéants » : pourquoi donner de l'argent à des gens qui ne font rien ? Le discours sur « l'argent du contribuable » est un débat franco-français... Le RdB fait face au même problème que le RMI : le tabou de l'argent.
- « Pourquoi donner au riche ? » : le problème de la richesse s'ajoute à celui de la pauvreté. Dans la société française, une personne qui travaille et gagne beaucoup d'argent est mal perçue. De même que les pauvres qui ne travaillent pas.

Autres points abordés en séance:

- M. Stoléru pense que l'idée de Mme D.Batho de réaliser un « Pacte pour le Revenu d'Existence » à l'instar du pacte écologique de N. Hulot est une idée intéressante. Il y a en effet peu de chance que des candidats inscrivent spontanément le RdB dans leur programme. Les primaires du mois de novembre présentent une bonne opportunité d'aborder le sujet en vue d'un positionnement des candidats dans la perspective des présidentielles.
- Par contre il ne pense pas que l'on puisse procéder par « petits pas » (agenda progressif) : « une économie ne peut pas être plus ou moins de marché, pas plus qu'une femme ne peut être plus ou moins enceinte ».
- Faut-il un scénario 4 au rapport Sirugue ? L'absence de volet « réforme fiscale » dans le rapport n'offre pas d'ouverture en ce sens.

Un consensus est-il possible sur le revenu de base ? Rencontre avec Nicole Bricq

Selon la Sénatrice Nicole Bricq, le seul moyen pour parvenir à la mise en œuvre d'un revenu d'existence en France est l'organisation d'une « conférence du consensus ». Par Marie Meyruey, administratrice de l'AIRE.

Le 2 mai dernier, l'AIRE rencontrait la Sénatrice Nicole Bricq, qui devait intervenir quelques semaines plus tard au nom du groupe socialiste sur la proposition de résolution « pour l'instauration d'un revenu de base » de son collègue écologiste Jean Desessard.

Si l'AIRE n'est pas parvenue à la faire revenir sur la position qu'elle comptait défendre (l'abstention), cette rencontre semble avoir permis de démontrer à Nicole Bricq que le revenu de base n'était pas qu'une affaire de mode. Notre interlocutrice a été particulièrement réceptive au fait que l'AIRE, loin de les négliger ou de les nier, travaillait spécifiquement sur les problématiques posées par la mise en œuvre du revenu de base (remise à plat de l'architecture de la protection sociale et de son financement, individualisation de l'impôt...) et sur les moyens d'y parvenir de manière progressive.

En séance publique, Nicole Bricq a d'ailleurs qualifiée la proposition de l'AIRE de « réflexion la plus aboutie en faveur de l'instauration d'un revenu universel ».

Mais le réalisme de notre interlocutrice l'a également amenée à nous indiquer qu'à ses yeux, une réforme complète de la protection sociale était politiquement impossible à mettre en œuvre par l'un ou l'autre des bords politiques. Aussi, le seul moyen de parvenir à la mise en œuvre du revenu de base tel que l'AIRE le défend serait, selon elle, la création d'une « conférence du consensus » sur le sujet : à l'image du Grenelle de l'Environnement (voté à l'unanimité par l'Assemblée Nationale en 2009), l'objectif d'une telle conférence étant de réunir des experts de tous bords et de les amener à produire une position commune qui peut ensuite être portée par les politiques de tous bords.

La « conférence du consensus » permet ainsi de contourner une règle de base de l'action politique : la nécessité de critiquer systématiquement les positions et actions de l'adversaire...

Mais la fiscalité et les questions de redistribution, extrêmement idéologiques, ne se prêtent pas nécessairement aux mêmes consensus politiques que l'écologie. A quel niveau fixer le prélèvement finançant le revenu d'existence ? Ne peut-on pas maintenir un barème progressif pour les plus hauts revenus ? Faut-il conserver une fiscalité sur le patrimoine ? Les successions doivent-elles être taxées avec les autres revenus ? Toutes ces questions n'appellent en aucun cas une « réponse d'expert ».

La conférence du consensus pourrait cependant acter quelques objectifs partagés par la majorité de la classe politique : la simplification d'un système devenu illisible sauf pour quelques Inspecteurs des finances (et l'AIRE !), la suppression des effets de seuil qui découragent parfois le retour à l'emploi, la réduction du taux de non recours aux prestations sociales par les ayants-droits les plus éloignés du système...

Invitée de l'AIRE le 11 mai et interrogée sur cette solution, la Députée Delphine Batho a proposé que la conférence du consensus ait également pour objectif de lister les points de désaccord, afin que seuls ces points précis puissent faire l'objet d'une critique, sans remettre en cause les objectifs validés par l'ensemble de la classe politique.

Reste à savoir si, au regard des positions des principaux candidats à l'élection présidentielle à venir, il est plus pertinent d'afficher comme objectif premier de cette « conférence du consensus » le revenu de base ou la remise à plat de la fiscalité en général.

Le long chemin du revenu d'existence

Marc de Basquiat, président de l'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence, détaille dans ces lignes les valeurs chrétiennes qui fondent un engagement personnel en faveur du revenu de base, dans la lignée du co-fondateur Henri Guitton.

« Allez, vous aussi, à ma vigne, et je vous donnerai ce qui est juste » (Mat. 20, 4)

Alors qu'une productivité toujours croissante nourrit un chômage structurel massif, le débat sur le partage des revenus conserve implicitement comme référence le mythe d'un retour au plein emploi. Pour le plus grand nombre, ceci est bien difficile à atteindre tout au long d'une carrière, le travail étant de plus en plus intermittent. En outre, quel que soit le mode de régulation du marché du travail, la distribution de revenus d'activité ne génère pas spontanément une affectation satisfaisante de pouvoir d'achat dans la population, alors que nos sociétés occidentales modernes sont des sociétés riches, à même de répondre aux besoins élémentaires de chacun de leurs membres.

Ce constat justifie l'instauration d'un Revenu d'Existence, versé inconditionnellement tout au long de la vie à chaque membre de la communauté nationale, afin qu'il puisse exercer ses choix de vie avec une réelle liberté. Distribué mensuellement à chacun via un mécanisme fiscal très simple, budgétairement équilibré par construction, ce Revenu d'Existence constitue une solution particulièrement bien adaptée pour garantir à chacun l'autonomie minimale lui permettant d'être acteur à part entière dans la société.

De l'intuition à la proposition

L'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence a été créée en 1989 par deux économistes, l'académicien Henri Guitton et le professeur Yoland Bresson. L'apport fondamental de ce dernier demeure son intuition – puis sa démonstration – que dans toute société, une part des richesses produites par chacun est en réalité induite par l'environnement dans lequel il évolue. Pour un pays comme la France, environ 15% du PIB est en réalité la rente de l'infrastructure et des connaissances héritées des générations passées.

Pour ma part, les circonstances de la vie m'ont fait découvrir progressivement cette idée d'un revenu universel d'existence. C'est d'abord le constat de l'in vraisemblable complexité de notre système socio-fiscal qui a suscité mes

interrogations. Peu à peu, j'ai réalisé que l'Etat pourrait tout aussi bien donner directement à chacun le socle de revenu nécessaire à sa subsistance, en complément d'autres services essentiels comme la santé ou l'éducation, laissant ensuite chacun choisir et expérimenter librement ses propres moyens de s'intégrer dans la société.

Au fil de mes travaux et de mes rencontres, j'ai finalement consacré quelques années à une thèse sur « *la modélisation du financement d'une allocation universelle en France* ». En 2014, j'ai publié *LIBER, un revenu de liberté pour tous*, en collaboration avec le philosophe Gaspard Koenig, qui tente une pédagogie de ma proposition.

Le projet porté par l'AIRE

Le RSA étant la principale prestation de garantie du revenu dans notre pays, son montant repère le niveau minimal du Revenu d'Existence. Pour une personne seule, le RSA s'élève à 461 euros par mois, une fois déduit le forfait logement. Le financement est bouclé par la mise en commun d'environ un quart de tous les revenus des personnes physiques.

Notre proposition est un mécanisme fiscal intégré qui se substituerait à l'actuel impôt sur le revenu, au RSA, l'ASS et divers autres mécanismes redistributifs implicites. Le Revenu d'Existence, de 470 euros pour les adultes, 200 euros en dessous de 14 ans et 270 euros entre 14 et 18 ans, prendrait la forme d'un crédit d'impôt mensuel accordé par le fisc en déduction de l'impôt de 25% dû sur les revenus du mois. Dans le cas où l'impôt dû est inférieur au montant du crédit d'impôt, le solde est versé automatiquement, immédiatement, sur le compte bancaire du bénéficiaire. Ceux qui n'ont aucun autre revenu le perçoivent intégralement, les autres en partie.

L'AIRE reconnaît que chacun cherche à se réaliser, à contribuer par son activité à la vie de sa communauté. Le travail, lorsqu'il est choisi en accord avec ses aspirations profondes, est un formidable moyen d'épanouissement, ce que Jean-Paul II a magnifiquement décrit dans *Laborem exercens*, en évoquant le « travail subjectif ». La

perception d'un revenu ne doit donc en aucun cas être un obstacle au fait de travailler, ce qui est malheureusement le cas aujourd'hui, du fait d'effets de seuil et de trappes à inactivité.

Contrairement au RSA, le Revenu d'Existence est individuel. Actuellement, un couple (marié, pacsé ou concubin) perçoit un RSA nettement inférieur à la somme de ce que chacun recevrait seul. Pour des centaines de milliers de personnes en difficultés, ceci génère des stratégies désespérantes de dissimulation d'une vie commune.

Le Revenu d'existence ne se substitue pas à tout. On conserve le système de santé, les aides au logement, les retraites, l'assurance chômage, les aides face au handicap ou à la dépendance. La question du logement, particulièrement difficile, nécessiterait des réformes auxquelles il serait intéressant de réfléchir par ailleurs.

Deux objections courantes

Face au bouleversement que ceci implique pour nos systèmes de protection sociale et de la fiscalité, des réticences s'expriment, en particulier :

- Est-ce que les gens ne vont pas être tentés de se satisfaire des 470 euros mensuels en renonçant à chercher du travail ?
- Pourquoi donner 470 euros aux riches, qui n'en ont aucunement besoin ?

La première objection est en réalité une reformulation de celle des ouvriers de la première heure : « *Ces derniers n'ont travaillé qu'une heure, et tu les traites à l'égal de nous, qui avons supporté la fatigue du jour et la chaleur* » (Mat. 20,12).

En réalité, chacun de nous sait bien qu'il ne travaille pas que pour l'argent ! Ou alors son emploi n'est vraiment pas satisfaisant. Par ailleurs, les diverses expériences de revenu universel tentées dans le monde, aux Etats-Unis et au Canada

dans les années 1970, en Namibie et en Inde plus récemment, n'ont jamais montré de retrait significatif du marché du travail. Et en France, nombreux sont ceux qui reprennent un travail payé au SMIC, à temps partiel, alors que le gain monétaire par rapport au « confort » des allocations est parfois très faible.

La deuxième incompréhension est exprimée par ceux qui n'ont pas totalement compris la nature fiscale du dispositif proposé. Les plus aisés ne reçoivent évidemment jamais les 470 euros, qui sont seulement déduits de l'impôt qu'ils acquittent sur leurs revenus. L'équilibrage du dispositif étant réalisé par la fiscalité, c'est tout naturellement que les plus riches contribuent pour assurer que personne ne tombe en dessous d'un minimum de dignité.

Le Revenu d'existence est probablement le moyen le plus juste, efficace et respectueux de chacun pour satisfaire à l'article 25 de La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires* ».

Le Revenu d'existence pose de nombreuses questions, bousculant beaucoup de nos schémas. Il nous interroge sur notre vision de l'être humain et de la vie en société, dans sa complexité. Alors que certains répètent à l'envi le slogan d'une « valeur travail », qui n'a rien d'évangélique, les chrétiens ont pour mission de travailler au Royaume de Dieu. Ici et maintenant. Écoutons la promesse du psalmiste : « *Amour et Vérité se rencontrent, Justice et Paix s'embrassent* ». Entendons-nous l'appel de notre cœur ?

Comment financer le revenu d'existence ?

Léon Régent, administrateur de l'AIRE, détaille ici la méthode conduisant au calcul du montant de l'assiette de revenus susceptible d'être imposée, pour financer le revenu d'existence. La maîtrise de ce paramètre économique est un point de passage obligé pour comprendre le mécanisme fiscal intégré proposée par l'AIRE.

Dans cet article, nous confrontons plusieurs approches techniques pour estimer la masse des revenus des personnes physiques qui pourraient être imposés pour financer le Revenu d'existence en France.

1 - A partir de la microsimulation

Nous utilisons ici l'outil disponible en téléchargement sur www.revolution-fiscale.fr. Le fichier *DonnesFiscales.xls* de Thomas Piketty indique les valeurs suivantes pour 2012 (onglet CSG1). Nous majorons les montants de 3 % pour 2015) :

<i>en milliards d'euros</i>	2012	2015
Salaires bruts secteur privé	568,8	585,9
Salaires bruts secteur public	190,0	195,7
Revenus bruts des non salariés	100,5	103,5
Revenus de remplacement (retraites et allocations chômage)	308,7	318,0
Revenus du capital (patrimoine et placement)	119,7	123,3
Total de l'assiette CSG	1.287,7	1.326,3

L'onglet CSG3 précise le contenu « Revenus du capital » : 48,5 milliards imposés via l'IRPP (+ 15 milliards de « résidu » inexplicité³) et 71,2 milliards via les intermédiaires financiers (banques...).

Il estime les revenus financiers exemptés de CSG et CRDS à 18 milliards (livrets, PEL-CEL, PEA). Les taux d'intérêts ont fortement baissé ces dernières années, ce qui tend à diminuer nettement cette estimation.

2 - A partir des données de l'INSEE

3. voir le PLFSS 2015 page 278 : Explication partielle : certaines plus-values immobilières sont exonérées de prélèvements sociaux, le manque à gagner sur l'ensemble des cotisations sociales est estimé à 2,7 milliards

L'INSEE indique sur le tableau *t_3212.xls* que la CRDS rapporte 6,664 milliards en 2014⁴. Comme le taux est uniforme (0,5%), on en déduit que l'assiette de la CRDS est de 1.333 milliards (extrapolés à 1.346 milliards en 2015). Sachant que pour les salariés, l'assiette de la CRDS est ajustée à 98,25 % du salaire brut, l'assiette « 100 % » 2015 serait de l'ordre de **1.362 milliards**.

Il est ensuite nécessaire de prendre en compte le fait que certains revenus sont exemptés de CRDS, et certaines aides y sont par contre assujetties.

3 - Corrections à apporter

Une liste est donnée sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17585>. Elle est complétée avec l'assiette correspondante (en 2013, 2014 ou 2015 sans actualisation). La colonne « Retenu » indique le montant 2015 qui corrigerait le chiffre de 1.362 milliards de façon à obtenir ce qui pourrait être l'assiette d'un impôt sur le revenu finançant le Revenu d'Existence (« CSGbis »).

On pourrait vérifier l'opportunité d'assujettir à la « CSGbis » tous les revenus assujettis à la CRDS mais exemptés en totalité ou en partie de certains autres impôts (cotisation sociale, CSG ou IRPP). Ce n'est pas fait ici – introduire des exceptions peut être considéré comme une option.

De manière générale, nous privilégions ici une approche prudente, évitant de surestimer les ressources fiscales pouvant servir à financer le revenu d'existence.

4. Dans ce tableau, il est indiqué pour l'IRPP que le montant est net des crédits d'impôts. Il semble clair que c'est la même chose pour la CRDS, Le montant indiqué est à comprendre comme net des exonérations.

a. Revenus exonérés de CRDS

<i>(en milliards d'euros)</i>	Assiette	Retenu
Rémunération d'un apprenti, voir PLFSS2015 page 47	1 ?	1
Bourses versées aux étudiants sous condition de ressources PLF Extrait du bleu recherche et enseignement supérieur, vie étudiante, page 25	1,960	
Rémunération du stagiaire sous conditions, voir PLFSS 2015 page 54	0,2 ?	0,2
Certaines sommes (5 cas) perçues dans le cadre du volontariat ou de la coopération : négligé		
Allocations de chômage de faible montant, selon des seuils qui dépendent notamment du QF et qui tournent autour du SMIC, voir PLFSS 2016 annexe 5 page 269	19,6	19,6
Indemnités d'activité partielle (si RFR n-2 faible), voir PLFSS 2016 annexe 5 page 273	0,22	0,2
Contribution patronale au ticket restaurant, dans certaines limites, voir PLFSS 2016 annexe 5 page 20	3,046	
Contribution patronale au remboursement des frais de transport, dans certaines limites, voir PLFSS 2016 annexe 5 page 221	0,264	
Chèque-repas bénévole (montant 2012)	1,633	
Avantages accordés par les comités d'entreprise, voir PLFSS 2016 annexe 5 page 215 et sq – niche évaluée comme inefficace et peu lisible	2,913	3
Prime forfaitaire mensuelle versée aux bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et de l'allocation temporaire d'attente (ATA) reprenant une activité professionnelle		
Allocation aux adultes handicapés (AAH) et compléments selon rapport CAF 2014	8,468	
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)		

Pensions de faible montant, selon des seuils qui dépendent notamment du RFR n-2 (seuil voisin du SMIC) et du QF, voir PLFSS 2016 page 264.	53	53
Pensions d'invalidité, selon des seuils qui dépendent notamment du RFR n-2 (seuil voisin du SMIC) et du QF, voir PLFSS 2016 page 267.	5,426	5,5
Pension militaire d'invalidité et des victimes de guerre, retraite du combattant, pension temporaire d'orphelin	?	1
Rente viagère ou capital versés aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à leurs ayants droit, voir PLFSS2015 page 266	4,3 en 2013	
Allocation d'assurance veuvage versée par la Sécurité sociale		
Intérêts des livrets (A...) exonérés, voir PLFSS 2016 annexe 5 page 288 : 0,817/0,155 = 5,27 milliards d'intérêts en 2014	5,27	5
Plus-values immobilières, résidence principale. Voir PLFSS 2016 annexe 5 page 282 : 1,020/0,155 de base taxable	6,58	6,5
Plus-values immobilières, autres cas. Voir PLFSS 2016 annexe 5 page 282 : 1,850/0,155 de base taxable	11,935	12
Total à ajouter à l'assiette		107

Commentaires :

- On réintègre dans l'assiette des revenus taxables pour financer le Revenu d'Existence les revenus faibles aujourd'hui exonérés de CRDS.
- Les avantages de type ticket restaurant ne sont pas intégrés dans l'assiette, mais c'est un sujet spécifique qui pourrait être analysé et discuté.
- L'ASS disparaîtra avec le Revenu d'Existence.
- L'AAH (comme l'ASPA) a vocation à être réduite pour que les personnes concernées gardent le même revenu disponible.
- Le montant des sommes versées aux victimes d'accidents est décidé en net, le Revenu d'Existence s'y ajoutera. Faire décider des

montants en brut imposable ne changerait pas le fond.

- Il semble important d'assujettir à la CSGbis les intérêts des livrets réglementés ainsi que les plus-values immobilières, pour bien marquer que tous les revenus sont concernés, et en particulier les revenus financiers.

b. Aides assujetties à la CRDS

Les chiffres « Assiette » sont issus du rapport CAF 2014.

Commentaires :

Les aides remplacées par le Revenu d'Existence (AF, RSA...) disparaîtront et ne peuvent donc pas servir à le financer. Les aides qui subsisteront (ASF, APL...) s'ajouteront au Revenu d'Existence sans concourir à son financement.

Au final, l'assiette de l'impôt sur le revenu susceptible de financer le Revenu d'Existence devient (référence 2015) :

$1362 + 107 - 53 = 1416$ milliards

<i>(en milliards d'euros)</i>	Assiette	Retenu
AF	13,162	-13,2
AJPP	0,068	-0,1
ASF	1,387	-1,4
ARS	1,960	-2
CF	1,774	-1,8
PAJE y compris CMG, CLCA, COLCA...	12,974	-13
Aides sociales : Prime d'activité, autres revenus garantis et compléments	12,048 ⁵	-4
Logement : APL, ALS et ALF	17,566	-17,5
Total à ôter de l'assiette		-53

Prochaines Rencontres de l'AIRE en 2016

Lycée Louis Le Grand, 123 rue St Jacques, salle VH043
de 19 heures à 21 heures
21 septembre - 12 octobre - 9 novembre - 14 décembre